



TUPIN ET SEMONS

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 16 décembre 2020 – Session Ordinaire

COMPTE RENDU

Présents : Mr DAUBREE Martin, Mr GONON Christophe, Mme MIGUEL Chantal, Mr DEGACHE Jean, Mr JAMET Daniel, Mme MARION Claudine, Mr BONNEFOND Patrick, Mme BENDJENDLIA Sigolène, Mr STEPHAN Romain, Mme GERIN Sonia, Mr MIGUEL Patrick.
Mr Didier Gerin représenté par Sonia Gerin
Maxime BASSET est absent.

Rapporteur de séance : Chantal Miguel

Ouverture de la séance à 19 h

La séance commence par la présentation du design du nouveau site internet par le prestataire. Ceci fait, la séance est ouverte, et en préalable, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à ajouter trois résolutions aux résolutions mentionnées dans la convocation. Ce que le Conseil accepte.

1- Approbation Conseil Municipal du 2 novembre 2020

Le compte rendu de la séance du **2 novembre 2020** est approuvé à l'unanimité des présents.

2 L'Auberge de la Source :

L'Auberge de la Source étant locataire du CCAS de Tupin et Semons, cette résolution n'est pas présentée.

3. Annulation de la dette d'un débiteur de la commune :

La commune a été informée que l'un de ces débiteurs avait déposé un dossier de surendettement, et cette créance, est donc, de par la décision de la commission de surendettement, devenue irrécouvrable.

La commune décide donc d'émettre un mandat au compte 6542 Créances éteintes pour la somme de 821.90 €.

Après débat, au cours desquels, certains ont regretté une telle mansuétude, la résolution a été votée à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. Autorisation donné au maire de demander une subvention pour la restauration de la bannière :

Le montant des travaux de restauration de la bannière s'élève à 31.676 TTC, soit 26.396, HT €

Le maire demande l'autorisation de demander une subvention de 50% de cette somme auprès de la DRAC.

Cela ne suffira pas à couvrir de façon satisfaisante, le montant des travaux, mais d'autres pistes sont à l'étude :

MAIRIE – 5 rue de la Mairie – 69420 TUPIN ET SEMONS – Tél : 04.74.59.81.08 – Fax : 04.74.56.80.04

Mairie.de_tupin_et_semons@numericable.com

Ou mairie@tupinsetmons.fr

- Une subvention de la fondation Saint Irénée
- Eventuellement l'appel à des dons de la part d'habitants de la commune (pour mémoire, nous avons demandé à pouvoir recevoir des dons qui seraient déductibles fiscalement, mais restons dans l'attente de la réponse de l'administration fiscale).

Pour le moment aucune dépense n'est engagée.

Après discussion, le conseil autorise à l'unanimité, le maire a demandé cette subvention.

4- Reconduction d'une convention entre Vienne-Condrieu-Agglomération et la commune de Tupin et Semons - entretien de voirie:

Vienne-Condrieu-Agglomération propose de reconduire la convention d'entretien de voirie pour une durée d'un an.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer l'avenant de reconduction de la convention.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4- Conclusion d'une convention entre Vienne-Condrieu-Agglomération et la commune de Tupin et Semons – instruction des PLU :

Vienne-Condrieu-Agglomération propose une convention d'instruction des PLU pour une durée de trois an.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents.

5- Conclusion d'une convention entre Vienne-Condrieu-Agglomération et la commune de Tupin et Semons – Service commun d'instruction d'autorisation du droit des sols :

Vienne-Condrieu-Agglomération propose une convention d'instruction des droits du sols. Cette convention vient en remplacement de l'ancienne convention conclu avec la CCRC. Cette convention est conclu pour une durée indéterminée, et assurera à la commune un niveau de conseil et de service renforcé.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents.

6- Délibération modifiant le pataqués sur le nombre d'adjoint

Questions diverses :

- On revient sur le site internet, et Patrick Bonnefond expose, que les conseillers devront fournir la matière destinée à remplir les pages du site. La liste des données attendues sera envoyée à chaque conseiller municipal.
- Patrick Gonon, fait un point sur le projet de belvédère mené par Vienne Condrieu Agglomération : l'agglomération a décidé de créer un réseau de belvédères le long de la vallée du Rhône. Ces belvédères devront être spectaculaires, de façon à renforcer l'attractivité du territoire. Notre commune, pour sa part poursuit les études autour du chemin thématique de lône en terrasse : travaux sur la réfection du sentier, dont la synthèse doit être fournie par Maxime Basset, et étude de production du contenu pour lequel, il a été fait appel à une agence.
- Patrick Miguel a informé le conseil du début des cours informatiques (enfin !) dont les premières séances se sont bien déroulées.
- Daniel Jamet a rendu compte des travaux d'enfouissement de Pimotin. La partie espace public est terminé, et les entreprises ont commencés les branchements individuels. Le goudronage du chemin de Pimotin, n'interviendra qu'après l'exécution de travaux ponctuels sur le réseau d'assainissement.
- Le Maire interroge ensuite sur les différents projets qui pourraient être mené en 2021, de façon à nourrir la préparation du budget.
- Le Maire fait ensuite un rapide résumé des décisions et thématiques de Vienne Condrieu Agglomération, il demande en particulier que le transport à la demande fasse l'objet d'une communication auprès des habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.